



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Geneviève Boutin directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Notre-Dame-De-Ham, le lundi 10 novembre 2025 à 19h30 à la salle municipale.

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DM25-04 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Le demandeur souhaite obtenir un usage conditionnel.

Demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant l'élément suivant.

- 1) Obtenir un usage conditionnel de résidence touristique.

Cette demande vise la propriété de madame Marie-France Leroux située au 98, 1^{er} rang Sud, lot 6 206 633 cadastre du Québec.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 10 novembre 2025.

Donné à Notre-Dame-De-Ham, ce 23^e jour du mois d'octobre 2025.

La directrice-générale et greffière-trésorière

Geneviève Boutin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 23^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

Signé.....
Geneviève Boutin